

# Lacan Quotidien



## La « sexualité » en chinois

### Suite chinoise - La chronique de Nathalie Charraud avec Ju Rui

Le mot « sexualité » est apparu en France – après « *sexuality* » en Angleterre – en 1838 sous la plume d'un certain Dr Virey, avec d'emblée une signification très large que l'on retrouve dans nos dictionnaires actuels : « caractère de ce qui est sexué, ensemble des caractères propres à chaque sexe » (1). Ce terme, qui connote un retour scientifique sur la chose sexuelle, s'impose également en Chine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, quand les intellectuels chinois se passionnent pour la science occidentale. Le passage de « sexe » (qui vient du latin *sexus*) à « sexualité » marque le changement de discours que Michel Foucault caractérise du passage de l'*ars erotica* à la *scientia sexualis*. Si cela pouvait se faire aisément dans la langue française (2), rien de tel en chinois. Il fallut trouver un nouveau terme. En effet, 色 *sè*, qui parcourt les romans érotiques dits « de la chambre à coucher » (*fangzhong shu* 房中術), ne pouvait plus servir dans ce nouveau contexte.



#### *Écriture et sexualité*

Ce que nous savons de la sexualité dans la Chine ancienne repose pour une grande part sur le célèbre livre de Van Gulick (3). La dynastie Qing (1644-1911) aurait imposé un rigoureux puritanisme confucéen et refoulé dans la clandestinité les ouvrages érotiques qui circulaient plus librement auparavant, encore sous les Ming (1368-1644). Ce travail très documenté détaille la littérature érotique sous les Zhou (1045 av.J.C.-256 av.J.C), les chansons d'amour du

Livre des Odes (*Shi Jing* 詩經) ainsi que les nombreux « manuels du sexe » de l'époque Han postérieur (25-220) dont la teneur persiste jusqu'à la fin de la dynastie Ming. Ces manuels destinés au maître de maison et jeunes hommes de sa maisonnée décrivaient les comportements propices à éveiller, chez leurs partenaires, les potentialités de la jouissance féminine. Ces techniques sexuelles visaient le plaisir féminin, et ce, à des fins de domination et de protection contre ce plaisir même, qui serait menaçant pour la bonne santé masculine (4). Cette visée se situe à l'opposé des considérations européennes qui, surtout à partir du développement de la médecine au XVII<sup>e</sup> siècle, dans le but similaire de protéger l'homme, tendaient plutôt à nier tout plaisir aux femmes honnêtes (5).



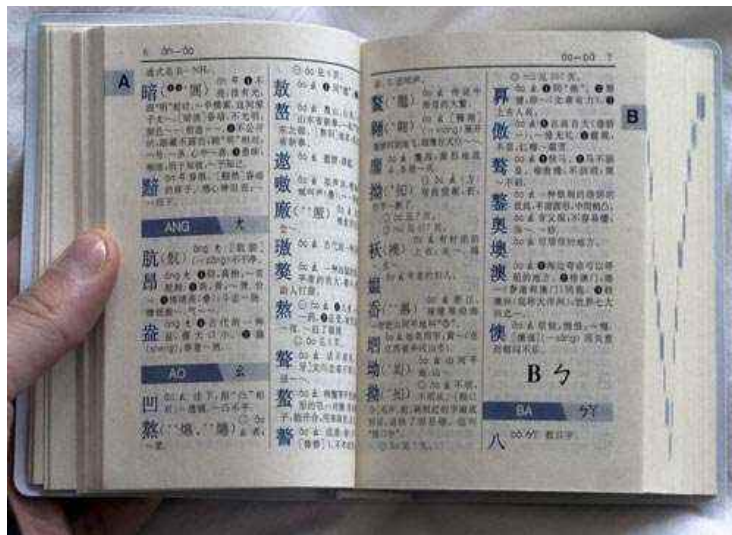
Cette attention portée à la sexualité féminine se retrouve dans le cinéma contemporain chinois. Dans le film « Une jeunesse chinoise » de Lou Ye, qui se situe dans ce moment d'ouverture coupé par le massacre de la place Tien An Men en juin 1989, une étudiante note dans un cahier ses attentes et découvertes sur sa sexualité, rejoignant l'idée lacanienne d'une relation de la jouissance féminine avec le savoir, la vérité et l'écriture (6). L'écriture chinoise aurait-elle, en tant que telle, un rôle dans cette facilité à aborder la sexualité féminine ? Ce serait à rechercher.

Sur l'écriture chinoise, on peut lire dans le même volume dirigé par Anne Cheng, les points de vue de la linguiste Viviane Alleton, qui se réfère à la linguistique structuraliste, et de Chu Xiaoquan, pour qui le chinois invite à développer une autre linguistique.

Viviane Alleton, dans sa mise au point sur l'écriture chinoise, s'élève contre les préjugés multiples, souvent contradictoires, de la part de Chinois comme d'Occidentaux, qui se cachent derrière les termes d'« idéogrammes » ou de « pictogrammes » pour désigner les caractères chinois, laissant supposer qu'ils renverraient directement de par leur composition ou leur dessin, à un concept. Pour cette linguiste, à l'instar de ce qu'affirme Lacan, le caractère chinois est un signe linguistique complet : « l'analyse graphique en éléments constituants n'est pas linguistiquement pertinente : son intérêt est d'ordre mnémotechnique, et éventuellement poétique » (7). Le caractère obéit comme tout signifiant à la règle de l'arbitraire. Concernant les caractères simples, se maintient souvent l'illusion iconique, mais « dès lors qu'une image est devenue le code d'un mot, elle cesse d'être image » (8), souligne-t-elle à juste titre. Quant aux caractères complexes, leur décomposition ne donne nullement le sens du mot ; ils relèvent d'un arrangement arbitraire, affirme-t-elle, d'un arbitraire initial.

Chu Xiaoquan, traducteur des *Écrits* de Lacan en chinois, a une approche plus nuancée (9). Il avance l'idée d'une nouvelle voie plus prometteuse pour la linguistique qui s'appuierait sur le système graphique. La langue chinoise fonctionnant selon des principes fondamentalement différents, il serait absurde, souligne-t-il, de la mesurer à l'aune des langues indo-européennes. La linguistique occidentale serait essentiellement logocentrique, ancrée sur la voix, et ne pourrait s'appliquer sans précautions au chinois où l'écrit constitue le fondement et l'unité de la langue.

Le fait est que les dictionnaires chinois se spécifient par des interprétations fondées sur la décomposition des caractères comme si celle-ci pouvait dévoiler une étymologie, une explication de la forme qui ne serait pas arbitraire. Nous pouvons ainsi suivre le travail de Xu Yajun (10), étudiante qui prend une sorte de revanche sur le délitement de la culture durant la période maoïste, en retrouvant la tradition chinoise des dictionnaires. Elle repère la trace et l'évolution des deux caractères qui, d'après ses recherches, peuvent désigner la sexualité : 色 *sè* dans la tradition classique et 性 *xìng* dans l'acceptation contemporaine.



### Le caractère 色 *sè*

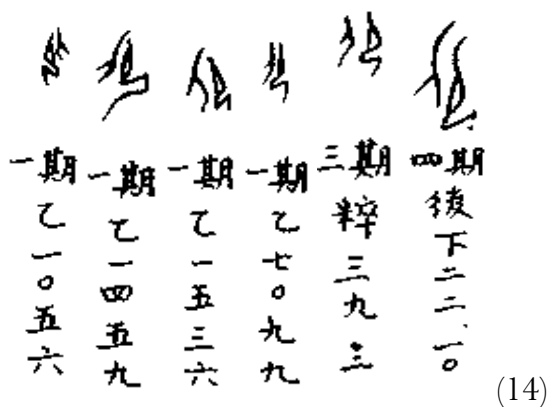
Le concept renvoyant au sexuel utilisé dans la langue classique s'écrit 色 *sè*, caractère dont la signification est multiple : la mine, l'apparence (comme dans l'expression 喜形于色, *la joie se peint sur son visage*) ; la couleur : 颜色 ; le désir sexuel : 色欲.

Dans le premier dictionnaire de caractères chinois, le 说文解字 *Shuowen Jiezi*, datant du premier siècle de notre ère sous la dynastie Han (202 av.J.C.-220 ap.J.C), le caractère 色 *sè* est présenté, selon sa décomposition, comme appartenant à 人 *ren* (l'homme, l'humain) et aussi à 卩 *jie* (abréger, économiser) ; dès lors sa signification « mine, apparence » apparaît manifestement arbitraire. Ce premier dictionnaire n'indique pas que ce mot peut désigner le désir sexuel, alors qu'il est couramment utilisé comme tel dans les textes anciens.

On peut en effet trouver ce sens sexuel dans des textes de l'époque *Zhanguo* (403 av.J.C-221 av.J.C.). Par exemple dans le Mengzi : « Maître Gaozi dit : “la faim, sexe ou nourriture, relève de la nature” » (告子曰：食，色，性也) (11). Ou dans un texte de Confucius : « Je n'ai pas encore vu un homme qui aimait la vertu autant qu'on aime une belle apparence (féminine) » (吾未見好德如好色者也) (12).

Contrairement à l'auteur du premier dictionnaire Han, celui du dictionnaire *Shuowen Yiyi*, de 1790, indique sans détour que ce caractère signifie le désir sexuel. Suivant sa décomposition, il signifierait « étymologiquement » que l'on doit contraindre le désir sexuel, que l'homme doit retenir son désir, économiser sa semence, comme le préconise certaines techniques sexuelles taoïstes (13).

La découverte, en 1899, d'inscriptions sur carapaces de tortue, ouvre à une réinterprétation des caractères qui se présentent en des écritures plus anciennes. Sur ces carapaces, 色 *sè* est écrit comme reproduit sur la première ligne ci-dessous :



Cette découverte a amené des linguistes à interpréter cet ancêtre du caractère 色 sè comme représentant « à gauche une personne et à droite une autre personne qui se met à genoux » (色字本形從人在歸人後，正前後相次之形), où pourrait se manifester une dimension sexuelle.

Selon Xu Yajun, cette découverte qui corrobore la signification sexuelle de 色 sè serait comme un retour du refoulé de ce qui avait été effacé dans le premier dictionnaire de l'époque Han. D'après elle, la double inscription de la sphère du sexuel illustre une véritable coupure par rapport à la langue et la pensée traditionnelles chinoises dans la génération actuelle : on n'emploie plus guère 色 sè de nos jours, au profit de 性 xìng qui apparaît dans les textes scientifiques.

### Le caractère 性 xìng, hier et aujourd'hui

Le yin et le yang, plus précisément yin hu 阴户, la fenêtre yin, et yang ju 阳具, l'organe yang, désignaient traditionnellement chaque sexe, mais il n'y avait pas, jusqu'à une période récente, de terme pour parler du sexe en général et de la sexualité.

Aujourd'hui, on traduit la sexualité par 性欲 xìngyù dans le contexte des dites « sciences humaines », mais 色 sè est toujours utilisé dans la littérature érotique.

Auparavant, chaque caractère correspondait à un mot. Maintenant, un mot est souvent constitué par deux caractères. À notre époque, on invente rarement un nouveau caractère, mais on crée un nouveau mot par la composition de deux caractères. Ainsi 性欲 xìngyù, la sexualité, est un mot composé dans lequel 性 xìng renvoie au sexuel, au sexe, et 欲 yù, au désir.



性 xìng n'a pris le sens de « sexe » dans le dictionnaire que récemment. Dans la langue classique, ce caractère signifie la nature, la nature humaine. Un dictionnaire du XVIII<sup>e</sup> siècle (15), à propos de ce terme, donne un certain nombre d'exemples pris dans la littérature classique, dont voici la teneur : « Dans le texte confucéen *Invariable Milieu* : “La loi que le ciel a gravée dans le cœur de l'homme s'appelle la loi naturelle xìng)” » (16). Autre exemple pris dans

le commentaire d'un texte confucéen : « le *xìng* est l'essence d'une chose : Du bois, c'est la bienveillance ; Du métal, c'est la justice ; Du feu, c'est la politesse (le respect des rites) ; De l'eau, c'est le savoir ; De la terre, c'est la fiabilité ». Dans un autre livre, *xìng* désigne la naissance ou la vie : « une façon de différencier des choses *nées* dans différents endroits ». Dans le Mengzi on trouve : « Chez Yao et Shun, c'était leur nature » (17).

On voit dans ces citations combien la nature, *xìng*, est donnée par la langue, notamment dans la nature des cinq éléments qui définit par exemple la nature du bois par la bienveillance, ce qui n'a rien de naturel ! C'est ce qu'indique Lacan dans le Séminaire XVIII, que la nature est la parole, en citant une phrase de Mengzi : « En effet, cette nature n'est pas, au moins dans Meng-tzu, n'importe quelle nature, il s'agit justement de la nature de l'être parlant, celle dont, dans un autre passage, il tient à préciser qu'il y a, entre cette nature et la nature de l'animal, une différence » (18).

Dans la langue classique, surtout chez Mencius, ce mot signifie en effet la nature de l'être parlant différenciée de celle de l'animal, comme le souligne Lacan. Mais la nature, appartenant à l'être parlant, possède du même coup des vertus humaines, comme le décrit le passage cité plus haut concernant la bienveillance associée au bois. Il ne s'agit pas là d'une sorte d'anthropomorphisme : dans la pensée chinoise traditionnelle, nous dit Anne Cheng, « la vérité est d'abord d'ordre éthique, la préoccupation première étant de déterminer l'utilisation appropriée du discours » (19).

Si on décompose le caractère 性 *xìng* lui-même, selon la tradition des dictionnaires, en distinguant les deux parties qui le constituent : à gauche est 忄, le cœur, à droite est 生, naître. Mais ici pourquoi « cœur » + « naître » = « nature humaine » (*xìng*), si ce n'est l'effet d'un arbitraire ? Il n'y a pas plus de raison que cette combinaison donne le sens de « sexe ».

Absent dans la langue classique, le sens sexuel de 性 *xìng* est manifeste dans la langue moderne et reconnu comme tel dans tous les mots composés où ce caractère intervient, conclut Xu Yajun, mais elle n'a pu retrouver le moment précis de l'apparition de cette signification relativement récente. Dans les traductions d'ouvrages de biologie occidentale, la présence de 性 *xìng* connote la sexualité, comme dans 性别 (la différence sexuelle entre l'homme et la femme) et 性器官 (l'organe sexuel). Il est également présent dans les ouvrages de psychanalyse.

Le caractère 性 *xìng* a donc traversé, tel un météore, plus de deux millénaires, renvoyant tout d'abord à la nature, que Lacan commente dans la célèbre phrase de Mencius comme étant la nature de l'être parlant (20), pour désigner de nos jours la sexualité, notamment dans la traduction des *Trois essais sur la théorie de la sexualité* (*xìngyù*) de Freud.

-----  
1 : Virey J.-J., *Dictionnaire de la conversation*, t. 49, p. 146. , s.v. sexe ds Quem. *DDL* t. 8.

2 : Foucault M., *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p.90

3 : Van Gulik R., *La vie sexuelle dans la Chine ancienne*, Paris, Gallimard, 1971.

4 : Dans un contexte médical ou taoïste, cette stimulation du plaisir féminin pouvait aussi être considérée comme propice à capter l'énergie *yin* venant renforcer l'énergie *yang* de l'homme. Certains textes anciens décrivent une sorte de combat entre l'homme et la femme pour capter la semence de l'autre au profit de sa propre santé, alors que d'autres textes soulignent que l'harmonie dans l'acte sexuel contribue à la bonne santé des deux partenaires. Cf. Lévy André, Introduction, *Le sublime discours de la fille candide, Manuel d'érotologie chinoise*, Poche, Ed. Philippe Picquier, 2004.

5 : Exemple de cette tendance : « La femme peu chaste doit être haïe, car, ou elle préfère notre conservation à ses plaisirs, ou elle recherche ses voluptés aux dépens de notre vie », conclut le Dr Virey dans « De la femme » (1823), *Encyclopédie méthodique*, Paris, Panckouke, 1782-1832.

6 : Cf. entre autres : Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVIII, *D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Seuil, 2006, p. 67 & 129.

7 : Alleton V., « L'écriture chinoise : mise au point », in Cheng A. [s/dir.], *La pensée en Chine aujourd'hui*, Paris, Gallimard, Folio essais, 2007, p. 244.

8 : *Ibid.*, p. 257.

9 : Chu Xiaquan, « Identité de la langue, identité de la Chine », *La pensée en Chine aujourd'hui*, *op. cit.*

10 : Xu Yajun, étudiante au département de psychanalyse de Paris VIII, a présenté ce travail le 13 février 2014 à une soirée de la Bibliothèque de l'ECF.

11 : *Mencius*, trad. A. Lévy, Paris, Rivages Poche – PBP, 2008, p. 215.

12 : *Confucius et le confucianisme*, choix de textes établis et présentés par A. Lavis, trad. S. Couvreur, IX.17 & XV.12, Paris, Pocket – Agora, 2008, p. 130.

13 : Cf. Charraud N. « Les amants célestes, quelques remarques sur la sexualité taoïste au regard de la psychanalyse », *La Cause Freudienne* n°71, élaboré sur la base des travaux du sinologue spécialiste de taoïsme K.Schipper

14 : 甲骨文字典卷九 p.1012 : dictionnaire de l'écriture sur carapace de tortue. La colonne sous chaque caractère de la première renvoie aux références des carapaces correspondantes. (traduction libre de Ju Rui)

15 : dictionnaire de Kang Xi, dynastie Qing p.325.

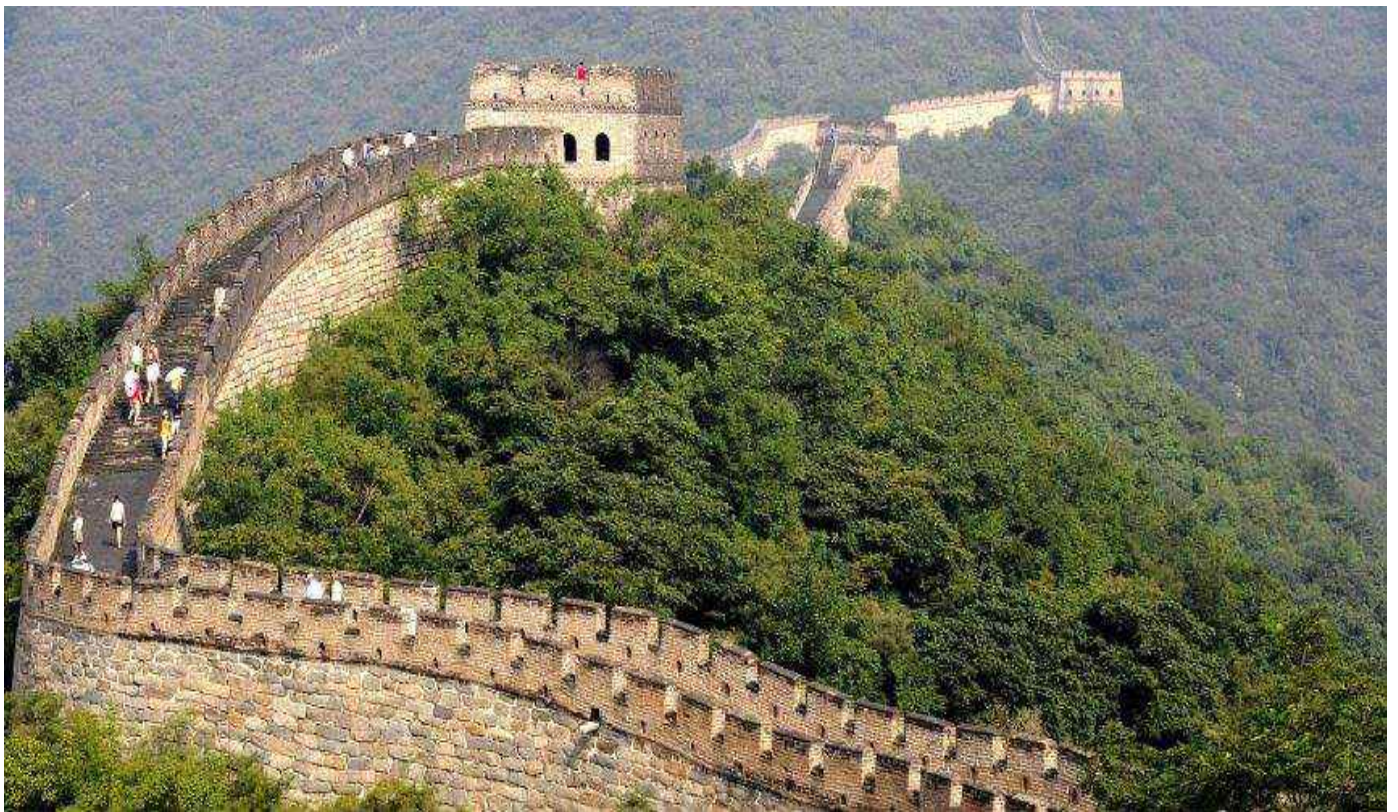
16 : *Confucius et le confucianisme*, *op. cit.*, p.179.

17 : *Mencius*, *op. cit.*, p. 256. Cette phrase renvoie à la bienveillance et la droiture morale de Yao et Shun.

18 : Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVIII, *D'un discours...*, *op. cit.*, p. 58. Cf. aussi commentaire de ce passage par É. Laurent, « Lacan et la Chine I. La Poétique chinoise de Lacan », *Lacan Quotidien* n° 539 & « Lacan et la Chine II. Le moraliste et le Saint, la Chose et la cause », *Lacan Quotidien* n° 540, conférence du 14 octobre 2015 à l'ECF, disponible aussi sur radiolacan.com.

19 : Cheng A. *Histoire de la pensée chinoise*, Seuil, Essais, 1997, p.37.

20 : Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVIII, *D'un discours...*, *op. cit.*, p. 60.



\*\*\*\*

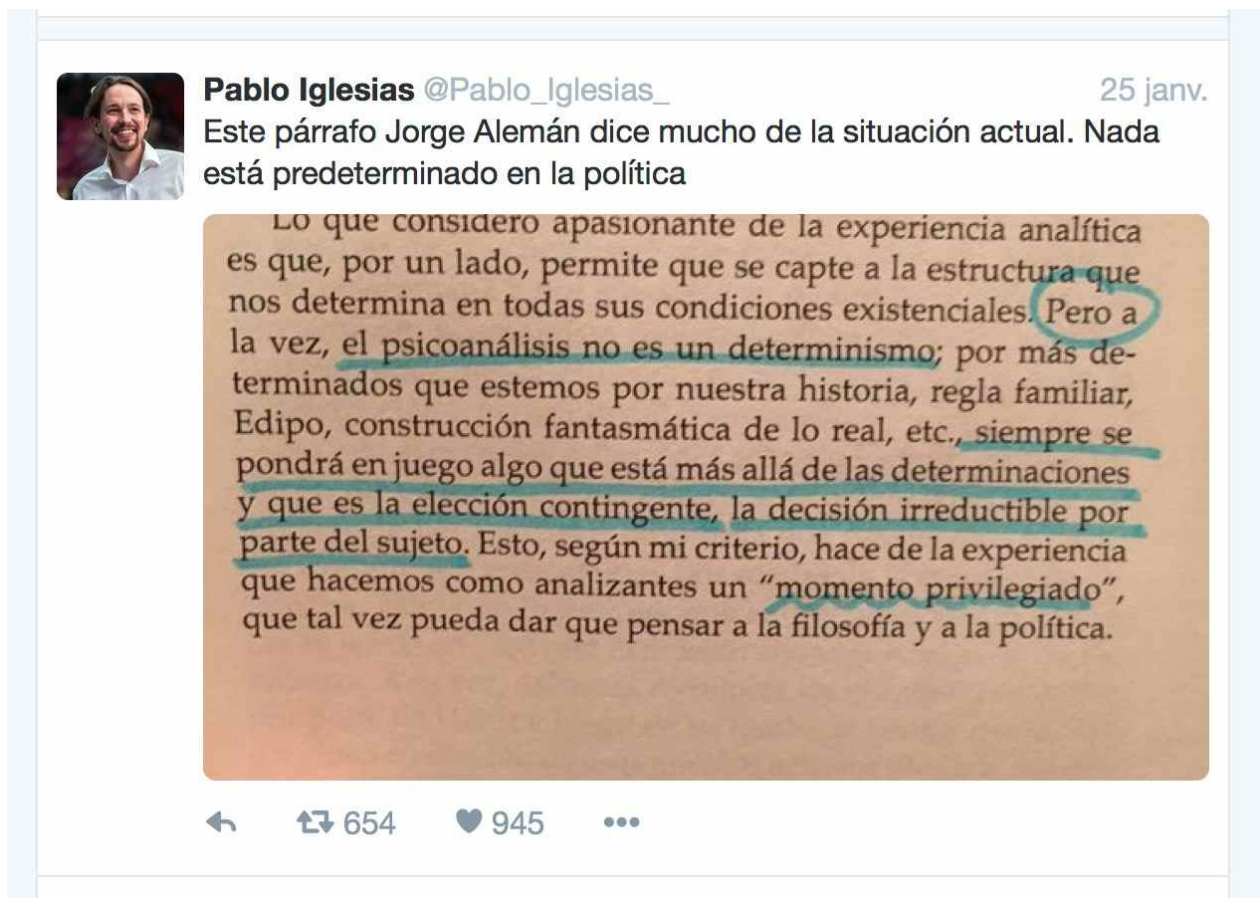
## Un tweet de Pablo Iglesias



Secretario General de [@ahorapodemos](#) y diputado en el Congreso. Profesor honorífico de la UCM. Nadie duda de que este país ya ha cambiado. ¡Sí se puede!



Este párrafo Jorge Alemán dice mucho de la situación actual. Nada está predeterminado en la política



Ce que je considère comme passionnant dans l'expérience psychanalytique, c'est que [...] ce n'est pas un déterminisme : aussi déterminés que nous soyons par notre histoire, notre famille, l'Œdipe, la construction fantasmatique du réel, etc., il entrera toujours en jeu quelque chose qui se situe au-delà des déterminations ; il s'agit du choix contingent, de la décision irréductible du sujet. Ceci, selon mon critère, fait de l'expérience que nous faisons comme analysant un « moment privilégié » qui peut sans doute donner à penser à la philosophie et à la politique.

(Extrait de Alemán J & Gimbel M. V., *En la frontera. Sujeto y Capitalismo. El malestar en el presente neoliberal*, Barcelone, Gedesa, 2014)

\*\*\*\*

# La déchéance et retour

par Luc Garcia

On dira plus tard : ce fut l'époque durant laquelle la déchéance de nationalité a saturé les ondes. Les experts goûteront le calcul politique de l'affaire qui aura servi à graver délicatement dans le marbre constitutionnel le régime d'exception de l'État d'urgence.

*Politicienne politique*

Bien cynique, cette division pour mieux régner par celui qui se voulait normal -en effet, il l'est ; très piquante, la perspective de la déchéance pour tous comme horizon rassurant du nivellement par le bas ; tout à fait libérale, la posture des magistrats d'ordinaire plus prompts à faire valoir leur indépendance -la langue du droit offre bien des largesses ; extrêmement souple, l'accommodation de telle ou tel ministre à ce statut du déchu qui serait consacré dans le droit -et le droit, encore une fois, permet bien des acrobaties. (sauf exception notable place Vendôme : Mme Taubira qui a démissionné le 27 janvier au matin) (1)



Pourquoi parler d'acrobaties ? La déchéance de nationalité n'est pas nouvelle, et son application est un vieux débat. Son introduction première dans le droit, en 1848, est apparue comme la sanction spécialement destinée à qui contreviendrait à l'interdiction de l'esclavage. Honorable. Mais elle fut aussi un instrument du régime de Vichy, avec la conséquence supplémentaire que ledit régime créa des apatrides (les magistrats, -mais étaient-ils encore soucieux de leur indépendance en ce moment de notre histoire ? - ne sont pas tombés de leur fauteuil). La déchéance fut utilisée en France, mais aussi en Algérie lors du débarquement américain : contre les juifs, contre les espagnols, contre ceux qui étaient les deux.

Alors même que l'on affirmait que la France était en guerre, on sortait des fonds de tiroirs un thème susceptible de nourrir des discussions abrasives alors que seulement une poignée de citoyens en sus de ceux déjà concernés seraient visés car la déchéance est déjà appliquée (2). Ce qui fait débat est l'élargissement de ses critères d'application, aux dits



« binationaux ». En réalité la réforme vaut plutôt comme un rappel à la loi, une consolidation, voire une réaffirmation. Avec une pirouette élégante, on fait croire que la déchéance n'existait pas avant aujourd'hui. Une donne a changé, toutefois : en effet, des français « binationaux » commettent des attentats. À cette nuance près que seuls deux protagonistes étaient administrativement en pareille situation lors des assauts de novembre dernier (3). Restons songeurs sur ce qui rendrait impossible l'application actuelle de la loi pour les complices des terroristes, car, en ce qui concerne les terroristes comme tels, l'enjeu est d'abord militaire ou policier : les retrouver puis les neutraliser.



Il existe un débat juridique sur la qualification de la mesure. La position du Premier ministre a eu le mérite de la clarté : il s'agit d'une mesure symbolique. Il sera l'un des rares dans le débat à ne pas faire miroiter qu'il s'agirait d'une mesure sécuritaire. Voilà d'ailleurs un usage bien calfeutré de la déchéance de nationalité : elle ne vise pas une restriction des libertés publiques. Celles-ci sont traitées, mais en arrière plan. Alors que la déchéance de nationalité est le chiffon rouge qui détourne l'attention d'autres dispositions juridiques qui viendront faciliter la tâche des forces de l'ordre : les contrôles d'identité sans motif, les perquisitions à n'importe quelle heure, etc... Si certains commentateurs font remarquer le risque de voir la déchéance de nationalité tomber entre de mauvaises mains, les mêmes, ou d'autres encore, n'ont pas encore perçu que le reste de la réforme constitutionnelle ne devrait pas non plus tomber entre de mauvaises mains, alors qu'elle ajoute largement à l'arsenal répressif des possibilités qu'hier encore seule l'extrême droite faisait résonner. On parle de cohésion nationale, d'unité de la République, mais l'on ne sait plus pour quelle république la cohésion prévaudra.



Le pouvoir exécutif devient-il infréquentable s'il manie l'instrument de la déchéance ? Ou, plus exactement : en quoi un pouvoir politique est-il changé par la mise en acte de cette mesure ? Et comment l'est-il ? On tremble tant la question semble susceptible de se retourner sur l'arroseur, sous la forme : « Déchu ? C'est celui qui l'a dit qui l'est ». Seule la suite des événements pourra répondre à ces questions, mais dès à présent, il ne serait pas inutile de jauger les forces en présence.

### *La place vide de la jouissance*

En vérité, le débat sur la déchéance de nationalité convoque séance tenante une distinction entre semblable et prochain. Le plus souvent, les sportifs de la sociologie contextuelle pensent les terroristes comme des semblables potentiels et trouvent dans la justification des actes terroristes de quoi soulager leur conscience en imaginant les excellentes raisons qu'ils auraient eux-aussi de manier une kalachnikov ; illumination forcément bancale car confectionnée de toutes pièces à l'abri du fantasme.

C'est ce qu'évoque l'exemple fameux de Lacan, dans le Séminaire VII (4) : « *Parlons d'un vrai témoignage, du cas de conscience qui se pose si je suis mis en demeure de dénoncer mon prochain, mon frère, pour des activités qui portent atteinte à la sûreté de l'État ? Cette question est bien de nature à déporter l'accent mis sur la règle universelle* ». Pour le prochain, la question est épineuse, puisqu'elle implique un ordonnancement en effet symbolique : le frère n'est ni le double ni le semblable, il implique une famille. Quant à l'État, avec son É, il s'agit d'une entité juridique. Lacan poursuivant son commentaire de Kant explique que « *cette Loi [selon laquelle il n'y a du bien que dans le mal et par le mal] fait de la jouissance de mon prochain le point pivot autour duquel oscille, à l'occasion de ce témoignage, le sens de mon devoir* » (5) D'une certaine manière, les marrons sont cuits, la bascule a opéré. Comme le racontait avec malice Philippe Séguin « lorsqu'on demandait à notre aumônier ce qu'il ferait si Brigitte Bardot était dans son lit, il nous disait : justement, il ne faut pas qu'elle y soit ».

Le fil à la patte du prochain est coriace. Le devoir de vérité préserve la place de la jouissance, poursuit Lacan, « même si elle reste vide ». Autrement dit, le mensonge épargne le prochain, et partant le semblable, voire fait renoncer à la jouissance pour trouver abri derrière ledit semblable (ce qui, on le suppose, aura un prix à faire payer au prochain en question). Et c'est en cela que la déchéance intervient dans notre affaire : elle est faite pour viser le prochain, et implique de fait un repli séance tenante « derrière » dit encore Lacan, « derrière mon semblable ». La déchéance agglomère les semblables, les uniformise, et exécute mon prochain. Logique, en somme.

En quelque sorte, un mal pour un bien.

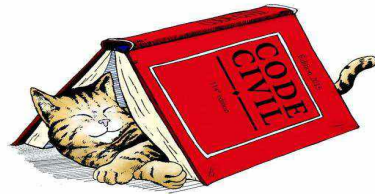
D'une certaine manière, la peine de déchéance est consubstantielle à la structure gestionnaire d'un état, que le régime soit totalitaire ou ne le soit pas. Cette propriété que l'on pourra dire *de la place vide* ne fonctionne pas seulement pour la déchéance, mais pour bien d'autres domaines du droit (la police des transports, le secret médical, etc...). Partout où l'état exerce son pouvoir régalien au nom d'une valeur universelle.

Pourquoi toutefois cette odeur de soufre autour de la réforme constitutionnelle que le Président de la république veut mettre en œuvre et dont il se dit derrière les portes de ses conseillers qu'il ne soupçonnait pas la polémique qu'il allait susciter ni qu'il s'en trouverait désormais bien encombré. Est-ce que les plus critiques ont l'idée qu'à l'ère de la jouissance, du Un, de l'objet, et tout l'assortiment de singularités et d'usages de la singularité qui vont avec, une telle réforme ne servira à rien ?

Il semble bien que bon nombre d'entre eux pensent que la déchéance va accentuer la défiance entre semblables, monter les français les uns contre les autres, et créer des catégories de citoyens : logiquement, ils poussent donc chacun à se positionner « derrière son semblable » pour reprendre Lacan. Cependant ils ignorent que leur protestation au nom de l'égalité sert encore un objectif dont ils ne veulent rien savoir, car cet abri est aussi le bouclier des forces de l'ordre. Du reste, ce ne sera pas la première fois que les magistrats et les CRS feront alliance dans une erreur de bonne foi.

## La suite

Il y a cependant autre chose en jeu, et qui ne passe pas : le caractère cuisiné à la hâte de la modification de la Constitution laisse entendre que la peine de déchéance n'aurait jamais existé. Le président d'un coup opère un effacement qui contrevient à sa fonction de garant des lois fondamentales : pour satisfaire la jouissance du contribuable standard et la paix des ménages, il renonce à sa fonction symbolique (6) : qu'y avait-il donc si la déchéance n'existait pas jusqu'alors ?



La suite embrayera logiquement : il s'agira de trouver un compromis boiteux qui est déjà amorcé, la réforme passera, elle va coûter le prix fort : ne pas utiliser les textes existants laisse entendre que le régime de la nationalité française fut fondé sur l'automatisme, qu'il ne fut jamais pensé, ni réfléchi, ni élaboré, qu'en somme les Résistants qui se battaient contre Vichy et notamment son usage de la déchéance, étaient altruistes à l'excès, voire même laxistes et qu'il est l'heure désormais de mettre de l'ordre. En quelque sorte, le Président aura aplani le terrain d'une réforme future qui se servira de cet effacement comme carburant pour renforcer des mesures plus sécuritaires encore, qui éloignent beaucoup de la question centrale de cette affaire : la démocratie et la lutte contre le terrorisme n'impliquent pas que les gens se pensent semblables entre eux. On aura du mal à dire bravo.

(1) : Divers journalistes et commentateurs politiques affirment qu'en poussant la garde des sceaux à la démission, le Président a mis son parti en mauvaise posture. Cf. éditorial du Monde 28.01.2016, L'arroseur arrosé.

(2) : les textes de loi relatifs à la déchéance sont inscrits dans le Chapitre IV – Section III du code civil : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=F3D2BCA4A6A50638BB3301FE2B836477.tpdila07v\\_3?idSectionTA=LEGISCTA000006150513&cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20160114](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=F3D2BCA4A6A50638BB3301FE2B836477.tpdila07v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006150513&cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20160114)

(3) : <http://www.rtl.fr/actu/politique/attentats-a-paris-vers-la-decheance-de-nationalite-pour-les-bi-nationaux-7780952058>

(4) : Lacan J., *Le Séminaire*, livre VII, *L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 223.

(5) : Cf. Miller, J.-A., *Lakant*, Buenos Aires, Tres Haches, 2000. p.35 et sq. : Dans la *Critique de la raison pratique* telle que Lacan la commente, « il s'agit non seulement du bonheur dans le mal(...)mais de l'insatisfaction dans le bien. (...)le bien te fait du mal ».

(6) : C'est cela que les français ne lui pardonneront sans doute pas : Cf. Le Monde du 28.01.2016 : *Démission de Taubira : François Hollande sacrifie sa gauche*, par Nicolas Chapuis et Raphaëlle Besse Desmoulières.

---

# Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE 7 JOURS SUR 7 L'OPINION ÉCLAIRÉE

## ▪ comité de direction

directeur de la rédaction pierre-gilles guéguen [pggueguen@orange.fr](mailto:pggueguen@orange.fr)

directrice de la publication eve miller-rose [eve.navarin@gmail.com](mailto:eve.navarin@gmail.com)

conseiller jacques-alain miller

## ▪ comité de lecture

anne-charlotte gauthier, pierre-gilles guéguen, catherine lazarus-matet, jacques-alain miller, eve miller-rose, eric zuliani

## ▪ équipe

édition cécile favreau, luc garcia

diffusion éric zuliani

designers viktor&william francboizel [vwfcbzl@gmail.com](mailto:vwfcbzl@gmail.com)

technique mark francboizel & olivier ripoll

médiateur patachón valdès [patachon.valdes@gmail.com](mailto:patachon.valdes@gmail.com)

## ▪ suivre Lacan Quotidien :

Vous pouvez vous inscrire à la liste de diffusion de *Lacan Quotidien* sur le site [lacanquotidien.fr](http://lacanquotidien.fr)

et suivre sur Twitter [@lacanquotidien](https://twitter.com/lacanquotidien)

▪ [ecf-messenger@yahooigroupes.fr](mailto:ecf-messenger@yahooigroupes.fr) ▫ liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf ▫ responsable : éric zuliani

▪ [pipolnews@europsychoanalysis.eu](mailto:pipolnews@europsychoanalysis.eu) ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse ▫ responsable : marie-claude sureau

▪ [amp-uqbar@elistas.net](mailto:amp-uqbar@elistas.net) ▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse ▫ responsable : marta davidovich

▪ [secretary@amp-nls.org](mailto:secretary@amp-nls.org) ▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychoanalysis ▫ responsables : Florencia Shanahan et Anne Béraud

▪ [EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br](mailto:EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br) ▫ uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela AMP em sintonia com a escola brasileira de psicanálise ▫ moderator : patricia badari ▫ traduction lacan quotidien au brésil : maria do carmo dias batista

• *À l'attention des auteurs*

**Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien** sont à adresser par mail (pierre-gilles guéguen [pggueguen@orange.fr](mailto:pggueguen@orange.fr)) ou directement sur le site [lacanquotidien.fr](http://lacanquotidien.fr) en cliquant sur "proposez un article",

Sous fichier Word □ Police : Calibri □ Taille des caractères : 12 □ Interligne : 1,15 □

Paragraphe : Justifié □ Notes : à la fin du texte, police 10 •

• *À l'attention des auteurs & éditeurs*

**Pour la rubrique Critique de Livres**, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris.